

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :				
16/10/2018	16/10/2018	2018_2960				
1. Intitulé du projet Projet de création de forage d'irrigation de 85 m de profondeur exploité au maximum à 112 500 m3/an.						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique Nom LUCAS	Prénom Jean-Baptiste					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	EARL la Ferme du Metz					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Jean-Baptiste LUCAS					
RCS / SIRET 4 9 8 9 4 5 2	3 7 0 0 0 1 0 Forme juridique	EARL				
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	cz à votre demande l'annexe obligatoire au des seuils et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a Création et exploitation d'un forage d'une pro l'irrigation de surfaces agricoles. Les rubriques de la nomenclature IOTA conce	22-2 du code de l'environnement et es seuils et critères de la catégorie sutres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) fondeur supérieure à 50 m destiné à				
	4. Caractéristiques générales du projet					
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les évent		- 1-111-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1				
Le siège de l'exploitation EARL de la Ferme conversion progressive en agriculture bio. Afin de garantir la qualité de ces productio	e du Metz est à BAILLEUL LE SOC, dans l'Oise. Co Elle est spécialisée dans la production de cultu ons l'exploitant souhaite réaliser un forage pou rages de reconnaissance dans la nappe souter	res maraîchères et de fruits rouges. r irriguer ses cultures.				

4.2 Objectifs du projet
Exploiter un forage d'irrigation à hauteur de 80 m3/h. Les prélèvements maximum s'élèveront à 112 500 m3/an.
L'EARL de la Ferme du Metz souhaite pouvoir irriguer prochainement 25 ha de cultures de fruits rouges et 20 ha de légumes en maraîchage avec ce futur nouveau forage. Ainsi, l'exploitation compte prélever dans ce forage 112 500 m3 d'eau maximum par an.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase fravaux Le forage sera creusé en rotation à l'eau claire au diamètre 380 mm et équipé d'un tubage PVC plein de 0 à 25 m et crépiné de 25 à 85 mètres. Si les tests de pompage réalisés dans le premier forage creusé sont satisfaisant pour l'exploitation, il ne sera pas réalisé de second forage.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le forage choisi sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.
La pompe d'irrigation alimentera un enrouleur d'irrigation placé dans les parcelles à irriguer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Pour la création du forage: - Rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature eau (Art R214-1 du code de l'environnement)									
Pour l'exploitation du forage:	Pour l'exploitation du forage:								
- Rubrique 1.1.2.0 de la nomenclature ea	au (Art R214-1 du code de l'environnei	ment)							
Pour ces deux rubriques, le projet est soumis à déclaration.									
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées								
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)							
Profondeur du forage		80 m							
Diamètre foration		380 mm							
Diamètre tubage		315 mm							
débit de prélèvement		maxi 80 m3/h							
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	NIN.	100 m ²							
superficie du chantier pendant les trava									
superficie de l'emprise en phase d'explo	Ditation	3 m ²							
4.6 Localisation du projet									
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 02°33'48"9 Lat. 49°24'43"7							
Les deux forages d'essai seront implantés sur la parcelle ZD 22 à BAILLEUL LE SOC et/ ou sur la parcelle AC 53 à EPINEUSE Localisation Lambert II étendue: Forage d'essai 1 x:0616495 ; y:2490547 Forage d'essai 2 x:0616620 ; y: 2489952	· ·	Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' " _							
Jo	pignez à votre demande les anne	exes n° 2 à 6							
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une installation ou d'un ouvrag cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	e existant ? Oui Non X une évaluation							
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?			BAILLEUL LE SOC fait partie des communes qui sont pour partie incluses dans la ZRE Oise Aronde. Les tests de pompage projetés par l'EARL de la Ferme du Metz sont situés sur la partie de la commune qui n'est pas comprise dans la ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR2200378 - Marais de SACY LE GRAND situé à 7 km du projet. Le rayon d'action théorique du futur forage est de 324 m. Aucun impact lié à la création ou à l'exploitation du forage n'est à attendre sur le site Natura 2000.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		La masse d'eau souterraine concernée est la FRHG205- Craie picarde Le prélèvement prévu sera de 112 500 m3/an maximum à un débit de 80 m3/h au maximum. Le rayon d'action théorique du cône de rabattement du forage est estimé à 324 m.
Possourcos	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
Miliev naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Lors de la phase travaux, une émergence sonore peut apparaître. Lors de la phase d'exploitation du forage, une émergence sonore peut apparaître. Cependant, les forages projetés sont prévus à plus de 850 m des premières habitations de tiers.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour répondre aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation permet à l'exploitation de maintenir et d'accroitre son activité.
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	i 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Oui	Non X Si oui, décr			
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel sera cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions seront prises pour éviter les pollutions accidentelles. Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions seront prises afin :

d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines.

de ne pas mettre en communication différents niveaux d'aquifères rencontrés,

de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage sera rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..)

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

٠.	1 Annexes obligatoires								
Objet									
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - X non publié ;								
2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);								
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;								
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;								
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes							

	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les						
	Objet							
	9. Engagement et sig	ınature						
Je certifie su	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus							
Fait à	BAILLEUL LE SOC	le, 12/10/2018						
Signature								

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire